

LE PETIT PÉTRIPONTAIN

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Voici l'édition estivale de notre journal communal avec une double page spéciale dédiée, actualité oblige, aux 80 ans du débarquement. Parce que l'occupation était aussi présente dans notre village et que des personnes valeureuses se sont battues dans la résistance. A l'heure où le chaos est toujours présent dans le monde, il est important d'en prendre conscience.

Sur un autre registre, le printemps est synonyme de budget avec de nombreux projets : malheureusement, certains d'entre eux ne verront pas le jour ou seront retardés. Nous ressentons les mesures gouvernementales annoncées en terme de restrictions budgétaires. Les financements sont moins importants.

Que cela n'entache pas la bonne humeur, nous trouverons des solutions ! En attendant, il me reste à vous souhaiter, un peu en avance, de belles vacances, du soleil et du repos ... et avant cela, une forte participation à la journée du vélo le 2 juin, organisée cette année par notre commune, serait géniale !!!!

Très cordialement.

Valérie Lavigne Courteux Maire de Pont-Saint-Pierre



SOMMAIRE

page 1

- le mot du Maire
- quelques dates à retenir

page 2

- quelques dates à retenir (suite)
- travaux et aménagements

page 3

- conseil municipal du 11 mars
- conseil municipal du 8 avril

page 4

- conseil municipal du 13 mai
- crottes de chien
- inscription transport scolaire

page 5

- la sucrerie d'Etrépagny
- élections européennes
- le Département et la filature

page 6

- 8 mai : cérémonie et banquet
- règles de bon voisinage

page 7

- journée de la bicyclette
- Pierres en Lumières
- Connaissez-vous Pont-St-Pierre ?

page 8

- informations pratiques

4 pages spécial 80 ans du
débarquement

QUELQUES DATES À RETENIR

- Vendredi 31 mai : fête des voisins dans le Chemin Saint-Nicolas à partir de 18h30. Pique-nique
- Samedi 1 juin et dimanche 2 juin : médiévales à l'abbaye de Fontaine-Guérard
- Dimanche 2 juin : journée de la bicyclette - à partir de 9h à la Maison Pour Tous
- Samedi 8 juin : soirée de clôture de la saison culturelle de la communauté de communes au château Saint Crespin à Lorleau de 17h à 23 h

suite page 2

QUELQUES DATES À RETENIR (suite)

- Dimanche 9 juin : élections européennes. Ouverture du bureau de vote à la mairie de 8h à 18h.
- 50 ans de « La Belle Epoque » à 12h à la salle Calvo ; repas avec animation ; réservation auprès de Michelle Bauche au 06.77.30.96.79 jusqu'au 26 mai.
- Samedi 22 juin : 30 ans du S.I.D.E.A.L. - de 10h à 22h30 à la piscine
- Samedi 29 et dimanche 30 juin : fête Saint-Pierre
⇒ *Samedi : orchestre à 22h st. Philbert ; feu d'artifice à 23h / Dimanche : foire à tout ; fête foraine*
- Dimanche 14 juillet : cérémonie à 10h30 à Pont-Saint-Pierre puis Romilly, avec les sapeurs pompiers
- Jedi 29 août : cérémonie au monument aux morts à 18h - Libération de Pont-Saint-Pierre
- Samedi 7 septembre : fête du sport à Perriers-Sur-Andelle avec la C.D.C.L.A. de 13h30 à 17h

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

FLEURISSEMENT

Le fleurissement de la commune se met doucement en place.

Une plate-bande de fleurs perpétuelles a été aménagée au pied de l'église. 2 palmiers et 2 phormiums ont été installés sur la Place du Marché et 3 arbustes ont été plantés au rond-point de la Résidence du Parc.

C'est un visuel différent qui vous est offert cette année, avec davantage de plantes vivaces pour s'adapter au réchauffement climatique, réduire la consommation en eau et limiter nos dépenses dans ce domaine.

Il faut savoir que le coût annuel était de plus de 4300 euros pour des fleurs qui ne duraient que quelques mois. Mais c'était un coût assumé pour rendre notre village accueillant. Nous poursuivrons cet investissement dans les années à venir.

D'autre part, certains secteurs semblent rester à l'abandon. Il n'en est rien, nous pratiquons juste le fauchage raisonné pour préserver la biodiversité.

DÉFENSE INCENDIE

L'amélioration du réseau de défense incendie est pratiquement achevée, pour que chaque habitation soit à 200 m maximum d'un point d'eau, pour que l'intervention des pompiers soit plus rapide et efficace encore en cas de sinistre : après l'installation de bornes rue des Pâtures, dans la Grande Rue après l'église, devant l'école (sous le trottoir pour ne pas gêner la circulation des piétons, poussettes ou fauteuils roulants), deux citernes de 30 000 litres viennent d'être enterrées à l'entrée des « Bouleaux » et de Calleville.

Un article plus détaillé sera publié dans l'édition de septembre.



NOUVEAU VÉHICULE

Un nouveau véhicule d'occasion a été acheté, un Renault Master, pour les services techniques, en remplacement du Citroën Jumper devenu trop vieux et coûteux en entretien. coût : 15 990 euros.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS

- La loi du 10 mars 2023 dite loi AP.E.R. (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) impose, dans son article 15, aux conseils municipaux de définir des zones du territoire communal favorisant l'accueil de projets.

Le conseil approuve les zones suivantes : pour le solaire photovoltaïque, tous les bâtiments sauf l'église ; pour le solaire photovoltaïque au sol ou sur ombrières : le talus derrière les bâtiments associatifs ; aucune zone pour l'éolien, la méthanisation, l'hydraulique, la géothermie.

Le conseil précise qu'un projet dans ces zones ne vaudra pas autorisation : il devra tout de même respecter les dispositions réglementaires applicables et sera soumis à instruction.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL



- ◆ Le compte administratif du budget 2023 établit un excédent de fonctionnement de 381 067,53 € et un déficit d'investissement de 103 579,01 € : il est adopté à l'unanimité du conseil.
- ◆ L'excédent de fonctionnement de 381 067,53 du budget 2023 est reporté sur le budget 2024.
- ◆ Les subventions aux associations ont été déterminées : Pour un total de 21 535 €, elles sont reconduites à l'identique (sauf 3 qui ne seront attribuées qu'après communication du bilan financier).

La subvention de Bibliothèque Pour Tous passe de 810 € à 850 € (*l'inscription des habitants de Pont-Saint-Pierre étant gratuite*), celle de l'Amicale Laïque augmente exceptionnellement de 410 € à 600 € (*épreuve de course à pied annulée à cause de la météo, dépenses non récupérables et perte de recettes*), celle des Francs Tireurs est ramenée à 150 € (*la subvention de 700 € de l'an passé était exceptionnelle*).

- ◆ Du fait des différentes hausses (gaz, matières premières), les tarifs facturés aux familles dans le cadre du temps d'accueil du midi, incluant la restauration scolaire augmentent : + 5 c par repas pour les enfants pétripontains (3,05 €), + 5 c par repas pour les enfants extérieurs et les adultes (4,00 €).
- ◆ En raison de la hausse du coût de l'électricité, le tarif de location des salles communales augmente, sauf celui de la salle du square, de 10 €. La gratuité est maintenue pour les associations communales, avec un coût de 100 € à la 3e réservation. 100 € également aux associations extérieures.
- ◆ Au cimetière, une concession de 15 ans sera désormais proposée, au tarif de 300 €.
- ◆ C'est le cabinet Eure Aménagement Développement, lié au Département de l'Eure, qui reprend l'étude du projet de rapprochement du restaurant scolaire et éventuellement de restructuration du groupe scolaire, pour un montant de 10 200 €.
- ◆ Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est instaurée pour le personnel communal, en fonction du salaire.
- ◆ Le tarif du repas du 8 mai, gratuit pour les pétripontains invités à partir de leur 67e année, reste fixé à 30 € pour les personnes extérieures.
- ◆ Le taux des contributions directes augmente de 1 % : celui de la taxe foncière (bâti) passe ainsi à 47,01 %, celui de la taxe foncière (non bâti) à 72,79 % et celui de la taxe d'habitation à 23,33 %.
- ◆ Le budget primitif est arrêté ainsi :
Section de fonctionnement. Dépenses : **1 500 348,00 €** ; Recettes : **1 707 519,52 €**
Section d'investissement. Dépenses et recettes : **1 204 140,01 €**



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI



- ◆ Validation par le conseil municipal des orientations du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre du P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Lyons-Andelle.
- ◆ Signature d'un avenant à la convention territoriale globale signée entre la C.A.F., la Préfecture, la M.S.A., le Département, l'A.R.S., la C.D.C.L.A., et les communes avec un Centre de Loisirs (Pont-Saint-Pierre, Vandrimare, Romilly, Perriers, Charleval, Fleury), convention qui permet, pour ce qui concerne Pont-Saint-Pierre, le versement d'aides financières au C.L.E.P.
- ◆ Le projet pumtrack a déjà obtenu une subvention de 26 000 € de l'Etat et une autre de 26 000 € du Département. Sur la base d'un nouveau plan de financement, le conseil autorise Mme le Maire à demander une nouvelle subvention, qui pourrait être de 40 000 €, auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Les comptes rendus de ces conseils sont à votre disposition à la mairie. N'hésitez pas à les consulter. Vous pouvez également les retrouver sur le site internet www.pont-saint-pierre.fr et sur Panneau Pocket.

CROTTE DE CHIEN

Comment peut-on laisser son chien faire ses excréments n'importe où sur la voie publique, ne pas les ramasser et se moquer à ce point des conséquences, pour les promeneurs, les enfants, les employés communaux qui entretiennent la voirie ? Agir ainsi, c'est vraiment ne pas respecter son entourage.

Ce n'est quand même pas difficile de les ramasser, sans se salir les mains, par un geste simple avec un sac plastique que l'on emporte ou en utilisant l'un des sacs des distributeurs installés à l'entrée du square Philibert, dans l'Avenue du Château, dans l'impasse Saint Marc, que l'on jette ensuite, une fois bien noué, dans une poubelle communale.

Précisons à ce propos que d'autres distributeurs de sacs seront installés prochainement.

Nous connaissons des propriétaires qui ramassent systématiquement les excréments de leur chien. Même si ce comportement devrait être la norme, ils doivent être remerciés pour cela.

Il est utile de rappeler la réglementation en matière de dépôt de déchets sur la voie publique : selon l'article R 632-1 du Code Pénal : (...) est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit (...).



près de l'Andelle, dans l'Allée du Château, en grand nombre

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions pour les transports scolaires seront ouvertes du **11 juin au 31 juillet 2024** sur le site <https://transport-scolaire.normandie.fr>. Attention, passé cette date, des pénalités seront appliquées.

Pensez à inscrire vos enfants !

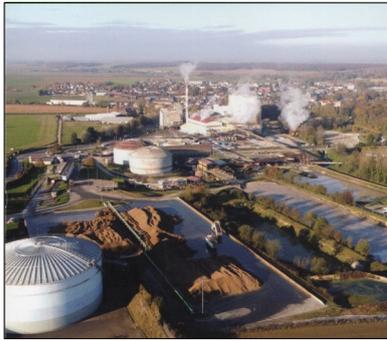
Pour rappel, une participation financière est maintenant à la charge des familles et le solde est compensé par la communauté de communes Lyons-Andelle. Si toutefois, vous éprouviez des difficultés financières, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune.

LA SUCRERIE D'ÉTRÉPAGNY

La société Saint Louis Sucre nous a transmis les informations suivantes sur l'entreprise d'Étrépagny. Elles complètent l'article du Petit Pétripontain n° 22 sur la transformation des betteraves en sucre :

« Saint Louis Sucre est implanté en Normandie et en Picardie, 2 territoires complémentaires pour sa stratégie.

Étrépagny dans l'Eure, ce sont plus de 1500 agriculteurs qui nous font confiance au travers d'un contrat transparent, avec un prix minimum garanti et qui rémunère leurs betteraves en fonction du prix du sucre (Référence Observatoire du prix du Sucre UE - Région 2).



L'entreprise d'Étrépagny est située dans un bassin d'excellence betteravière avec des rendements les plus élevés de France.

Plus de 13 000 tonnes de betteraves sont apportées chaque jour à la sucrerie par plusieurs entreprises de transport locales.

Ce sont 100 permanents et 70 saisonniers qui y travaillent. L'activité a un impact significatif sur les emplois indirects, induits et liés à la sucrerie d'Étrépagny.

Étrépagny, ce sont des clients de la grande industrie et de l'export avec un outil modernisé pour livrer le sucre en big bag, en vrac, en camions, en containers ou en train.

A Étrépagny, les investissements sont continus pour moderniser et réduire les consommations d'énergie en contribuant aux objectifs de neutralité carbone du groupe ».

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin prochain. Il n'est plus possible de s'inscrire sur les listes électorales. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

Pour pouvoir voter, il faut bien sûr être inscrit sur la liste électorale et présenter **obligatoirement** une pièce d'identité valide : carte identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte d'invalidité ou encore permis de chasse.

Attention le justificatif d'identité électronique « France Identité » n'est pas recevable !

Vous êtes absents le 9 juin, pensez à la procuration ! Vous pouvez :

- Soit télécharger le cerfa n°14952*03 sur le lien suivant : <https://www.service-public/particuliers/vosdroits/R12675>
- Soit par la téléprocédure « Maprocuration » via le lien suivant : www.maprocuration.gouv.fr
- Soit le cerfa cartonné n° 12668*03.

Le document doit être validé à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police.



Depuis le 1^{er} janvier 2022, la personne à qui vous donnez procuration n'a plus l'obligation d'habiter la commune. En revanche, elle doit se déplacer dans votre bureau de vote.

FILATURE LEVAVASSEUR

Le Département de l'Eure est engagé dans la valorisation du site de l'ancienne filature Levavasseur, dont il est propriétaire. Des travaux doivent prochainement être engagés pour débarrasser les murs et tours de la végétation envahissante, consolider et sécuriser l'édifice.

Le Département recherche des témoignages, documents liés à l'activité de la filature, photographies pour enrichir l'histoire de cette « cathédrale industrielle » qui a fait les beaux jours de l'industrie textile dans la vallée de l'Andelle.

Prenez contact par mail à filaturelevavasseur-info@eure.fr ou au 02.27.34.00.69;

8 MAI : CÉRÉMONIE ET BANQUET

Il y a 79 ans, le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie signait l'armistice qui marquait la victoire de la France et des Alliés. Cet anniversaire a été commémoré le mercredi 8 mai à Pont-Saint-Pierre.

À 10 h a eu lieu la messe du souvenir à l'église avec la participation de l'Orchestre d'Harmonie de Romilly sur Andelle.



A 11 h, Madame Lavigne Courteux Maire de Pont-Saint-Pierre et le Conseil Municipal, Madame Humez ancienne présidente des anciens combattants de Pont-Saint-Pierre, Monsieur Romet, Maire de Romilly-Sur-Andelle et Président de la Communauté de la Communauté de Communes Lyons Andelle, des Conseillers municipaux de Romilly-Sur-Andelle, Madame le Commandant de la gendarmerie de Fleury-Sur-Andelle, les Sapeurs-Pompiers, les portes drapeaux et une trentaine de pétripointains se sont retrouvés devant le monument aux morts.



Après le discours de Madame le Maire et la lecture du message du ministre des Armées Sébastien Lecornu, a eu lieu le dépôt de gerbe, suivi d'une minute de silence et de la sonnerie aux morts. L'Orchestre d'Harmonie a joué la Marseillaise.

108 convives se sont ensuite retrouvés à la Salle Calvo, autour des tables joliment décorées aux couleurs des jeux olympiques de Paris, pour le traditionnel banquet des aînés. Organisé par la commission « fêtes et cérémonies », un repas préparé par le traiteur de Charleval et l'Auberge de l'Andelle pour le dessert a été servi par des membres du conseil municipal et leurs conjoints. L'animation de cette journée était assurée par l'orchestre « Les Andrews » et la chorale Chor'Andelle.



À cette occasion, nous avons honoré les habitants de la commune les plus âgés en leur décernant des médailles d'or, d'argent et de bronze comme il se doit en cette année olympique.

Les médaillés d'or, nos doyens, Madame Jeanne Levacher et Monsieur Lionel Cordouan, ont reçu des fleurs et des cadeaux.

Ce fut une bien agréable journée marquée par la bonne humeur et la convivialité, avec une animation musicale de qualité pour faire danser les invités dans une ambiance festive.

On se revoit l'année prochaine !!!

QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

APPAREILS BRUYANTS

Les travaux de rénovation, jardinage et bricolage, utilisant des appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs, etc... doivent être effectués à des horaires respectueux de la tranquillité des voisins. Actuellement, un arrêté préfectoral (DTARS-SE/N°19-14 du 25 septembre 2014 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage, article 7) précise les horaires autorisés, applicables à Pont-Saint-Pierre comme dans de nombreuses communes, pour la réalisation de ces travaux :

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h du lundi au vendredi / de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

FEUX DE PLEIN AIR

Le brûlage à l'air libre ou dans un incinérateur individuel des déchets verts, quels qu'ils soient, est formellement interdit : les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles de haies et d'arbustes, les débroussaillages, etc... C'est l'arrêté préfectoral n° D3 - SIDPC - 20 144 du 16 novembre 2020, dans son article 1er, qui s'applique, à Pont-Saint-Pierre comme ailleurs.

Rappelons que tout brûlage autre que celui des déchets verts est également strictement interdit. La réglementation impose le dépôt en déchetterie.

JOURNÉE CANTONALE DE LA BICYCLETTE



Ce sera dimanche 2 juin. Cette année, c'est au tour de Pont-Saint-Pierre de la préparer. La municipalité et l'Amicale Laïque accueilleront ensemble, à la Maison Pour Tous, les cyclistes venus des 11 autres communes engagées.

Rappelons que cette amicale compétition a pour objectif de mettre sur les routes du canton un maximum de cyclistes, quels que soient l'âge et le niveau. Des coupes seront remises aux communes selon le nombre, aux cyclistes selon l'âge, le nombre de pointages, hommes et femmes, ...

A Pont-Saint-Pierre, le lieu de pointage sera à la Maison Pour Tous, entre 9h et 16h. La remise des récompenses aura lieu au même endroit à 18h30.

Renseignements : 02.32.49.70.14 (mairie) ou 06.14.63.24.46 (Amicale Laïque).

**Notre commune aura t'elle le plus grand nombre de participants ?
C'est possible. Alors...Tous à vélo !!!**

On peut faire seulement quelques kilomètres (entre Douville et Romilly par exemple) !!!

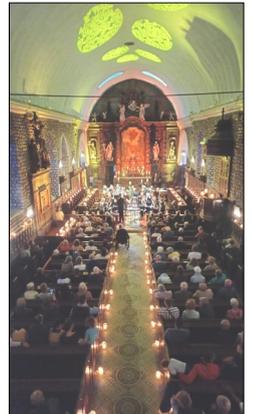
On peut aussi en profiter pour suivre la véloroute 2701 qui sillonne la vallée de l'Andelle.

PIERRES EN LUMIÈRES

Magnifique ! Émouvant ! Deux adjectifs parmi tant d'autres pour qualifier le concert donné par l'Orchestre d'Harmonie de Romilly-Sur-Andelle, dans notre église Saint Nicolas à l'occasion de « Pierres en Lumières », une manifestation organisée par le Département de l'Eure pour mettre en valeur des édifices publics ou privés et permettre leur découverte.

A la lueur de plus de 150 bougies, un concert d'exception a été offert au public venu nombreux pour l'occasion, avec près de 130 personnes. Les musiciens s'en sont donné à cœur joie en enchaînant des morceaux connus.

Nous avons également pu apprécier la présence exceptionnelle de Lester Chio, clarinettiste cubain de renommée mondiale, accompagné de l'ensemble de clarinettes Clarival, pour une superbe prestation.



CONNAISSEZ-VOUS BIEN PONT-SAINT-PIERRE ?

Voici la réponse à la question posée dans le Petit Pétripontain n°22



Cette photographie montre une partie du toit de la maison ci-contre, située dans le centre de Pont-Saint-Pierre, près de l'Impasse Saint Marc.

Cet édifice fut autrefois l'Hôtel de Ville. Il accueillit ensuite une salle d'audience de la justice de paix avant le transfert de cette juridiction à Ecois puis Fleury-Sur-Andelle.

Puis cette bâtisse devint une maison d'habitation avant d'accueillir au courant du XXe siècle et toutes ces dernières années différents commerces. Actuellement, c'est « Monsieur K », barbier, qui y exerce son activité.



Saurez-vous dire à quel endroit de la commune a été prise cette photographie ?

Vous trouverez la réponse dans le

« Petit Pétripontain » n° 24.



INFORMATIONS PRATIQUES



les horaires de car ligne 221 Alizay-Rouen

arrêt devant l'église de Pont-Saint-Pierre

Pont-St-Pierre / Rouen :

6h56-7h45 (période scolaire) / **12h45-13h45** (toute l'année)

Rouen / Pont-Saint-Pierre :

14h05-14h50 (période scolaire) / 16h50-17h35 (période scolaire)

17h45-18h30 (toute l'année)

le mercredi : 12h25-13h10 (période scolaire)

CONTACTS : nomad-car@normandie.fr

Transports publics routiers de l'Eure : 02 22 55 00 10



le ramassage des déchets

bacs jaunes (seulement les déchets recyclables ; tous les emballages) :

les mercredis après-midi

5 et 19 Juin / 3, 17 et 31 juillet / 14 et 28 août

bacs noirs (tous les autres déchets) :

chaque mercredi matin

sortie des bacs **seulement la veille au soir.**

ramassage **le soir du ramassage au plus tard**, pour ne pas encombrer le trottoir, risquer la chute d'un piéton, et pour donner une bonne image de notre commune.

la déchetterie (06.63.15.40.16)

ouverture du **1er octobre au 31 mars**

lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :
9h - 11h45 / 13h30 - **16h45** / **fermé le jeudi**

ouverture du **1er avril au 30 septembre**

lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :
9h - 11h45 / 13h30 - **17h45** / **fermé le jeudi**

Accès possible aux autres déchèteries du S.Y.G.O.M.
(celle de Charleval est fermée le mardi)

La mairie

54 Grande Rue 27360 Pont-St-Pierre
02.32.49.70.14

nouvelle adresse mail
mairie@pontsaintpierre.fr

CommunicationMairiePontsaintpierre

www.pont-saint-pierre.fr

Téléchargez panneau pocket !

pour avoir très vite des informations sur votre téléphone



la **C.D.C.L.A.** : 02.32.49.61.27 www.cdcla-andelle.fr
La Vente Cartier rue Martin Liesse B.P.20 27380 Charleval

l'agence postale communale
(dans les locaux de la mairie) 09.72.50.33.89

ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
16h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

la piscine (02.32.49.70.90)

ouverture au public en période scolaire

**lundi : 9h-11 / 16h-18h ; fermé au public mardi et
jeudi ; mercredi : fermé le matin / 14h-18h
vendredi : 12h-13h30 / 16h40-21h30
samedi : 10h45-12h45 (famille avec - de 5 ans)
15h-18h30 ; dimanche : 8h30-12h**

ouverture petites vacances

**lundi, mercredi : 10h-18h30
mardi, jeudi : 10h-12h / 14h30-18h30
vendredi : 10h-21h30
samedi : 10h-12h (famille avec - de 5 ans) ; 14h30- 18h30
dimanche : 8h30-12h. fermé l'après-midi**

**Depuis début mai, la gendarmerie
de Fleury-Sur-Andelle est installée Avenue
Emile Tardy (à la place de l'ancien collège)**

eau, gaz, électricité, assainissement

Véolia : 24h/24 - 7j/7 - 09.69.39.56.34

urgence gaz sécurité : 08.00.47.33.33

E.D.F. : dépannage 24h/24-7j/7 au 09.72.67.50.27

Syndicat d'assainissement : lundi, mardi, jeudi,
vendredi au 02.32.48.20.70

bureau 78 rue St Georges à Romilly-Sur-Andelle

LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Fleury-Sur-Andelle
02.32.49.00.17

Service d'urgence européen : 112
Pompiers : 18 / SAMU : 15

Centre antipoison : 02.41.48.21.21
Médecins de permanence : 116 117

SOS médecins 24h / 24 : 36 24

Pharmacie de garde : 32 37

Violences conjugales : 39 19

Urgence sociale : 115

Enfance maltraitée : 119

Harcèlement scolaire

Cyberharcèlement : 30 18

la route des « Bouleaux » (V.C. 92)

Elle est fermée, par des barrières, à la circulation des véhicules à moteur, sauf les riverains, pour la réserver aux promeneurs, cyclistes, familles, **chaque dimanche de 10h à 20h du 01/05 au 30/09**